

Réponse à la consultation du Comité du Label ISR pour la refonte du référentiel du label ISR De la part de Mansartis Gestion.

Mansartis est une société de gestion d'actifs entrepreneuriale basée à Paris. Nous gérons actuellement 1000M€ d'AuM à travers 22 OPCVM prenant en compte des critères ESG. Nous disposons de 6 fonds labellisés ISR : 4 fonds géographiques, 1 fonds diversifié et 1 fonds à thématique environnemental. Notre clientèle est composée principalement de clients privés, d'institutionnels professionnels et d'organisations à but non lucratif.

Mansartis Gestion accueille globalement positivement les efforts du Comité du Label pour augmenter le niveau d'exigence du label mais estime que certains points mériteraient d'être revus ou clarifiés.

Pilier III prise en compte de l'ESG dans la construction du portefeuille :

Prise en compte minimale de 20% de chacune des dimensions ESG dans la notation ESG : Comment appliquer cette contrainte dans le cadre d'une méthodologie d'exposition aux risques ESG comme celle de Sustainalytics ? En effet, l'exposition à chaque pilier dépend de l'activité de l'entreprise donc répondre avec 20% minimum n'aurait pas de sens.

Calcul du seuil dans le cadre de l'approche en amélioration de note : dans ce cadre vous dites que les exclusions ne font pas partie des 30%. Mais pouvez-vous préciser si le calcul de la note de l'univers se fait sur la base de l'univers de départ (avant exclusion) ou l'univers investissable (après exclusion ESG) ? En effet, généralement les émetteurs exclus sont ceux qui ont également les notes les plus mauvaises, donc faire le calcul sur la base de l'univers investissable et non l'univers de départ reviendrait à des contraintes bien plus élevées dans cette approche par rapport à celle en sélectivité. En prenant l'univers de départ et non l'univers après exclusion, cela permettrait également une meilleure comparabilité entre les gestionnaires.

Exclusion : dans une logique de financement d'émetteurs en transition, pourquoi exclure les émetteurs dans les secteurs des énergies fossiles même s'il ont des objectifs validés (par exemple SBTi) ou utilisent la majeure partie de leur capex dédiés aux activités contributrices (par exemple CAPEX Taxonomie>50%) ? Cela ne semblerait plus cohérent avec la volonté de s'assurer que les acteurs ayant de forts enjeux climatiques, présents dans les fonds labellisés, aient bien un plan de transition crédible vis-à-vis des objectifs de l'Accord de Paris

Pilier IV Engagement ESG :

Engagement sur les PAI et processus d'escalade : vous demandez 1) que le processus d'escalade aboutisse à la vente de titres et 2) de mettre en place un engagement systématique pour les émetteurs ne publiant pas les indicateurs de performance sélectionnés parmi les PAI. Or la publication des PAI ne concerne que les sociétés soumises à la réglementation européenne. Réussir à faire pression sur des émetteurs internationaux, surtout pour une société de gestion de taille

modeste, afin qu'il se soumettent à la réglementation européenne semble vain. Cette contrainte revient donc de facto à exclure du label les émetteurs non européens.

Engagement automatique : La mise en place d'un engagement systématique axé sur des critères pré-définis par le label ne nous semble pas être une bonne manière de mettre en place un engagement efficace. Cela aboutirait à une multiplication d'actions d'engagements pas forcément pertinentes et en diminuerait l'impact.

Pilier VI suivi des performances ESG :

Calcul des indicateurs PAI pour l'univers : le calcul se fait-il sur la base de l'univers de départ (avant exclusion) ou de l'univers investissable (après exclusion) ? Il semblerait plus logique de le faire sur l'univers de départ avant exclusion pour que les PAI 4 (énergies fossiles) et 14(armes controversées) n'affichent pas systématiquement 0 par exemple.